

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 4 septembre. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche de Bayonne en date de ce jour. Toutes les nouvelles arrivées dans cette ville sont favorables à l'armée de la reine ; le bruit court que Jaurey a rencontré et battu le 5<sup>e</sup> bataillon des insurgés, commandé par Sagastibelza, et que les garnisons d'Irun et de Saint-Sébastien sont sorties pour arrêter les fuyards. »

Voici ce que nous trouvons dans le *Journal des Débats* :

Nous recevons par voie extraordinaire les journaux de Madrid du 28 août.

On lit dans la *Gazette de Madrid* l'article officiel suivant :

« Le marquis de Miraflores, ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Londres, fait savoir par dépêche extraordinaire adressée à S. Exc. le ministre des affaires étrangères, que le 18 du courant il a signé avec les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et de Portugal, divers articles additionnels au traité du 22 avril dernier. Les hautes parties contractantes ayant pris en la plus sérieuse considération les derniers événements de la Péninsule, et se trouvant intimement convaincues que ce mauvais état de choses exige de nouvelles mesures, pour atteindre complètement le but de ce traité, S. M. a ordonné que la ratification des articles supplémentaires fût adressée à Londres dans la forme requise. »

On apprend que le Bastan a été évacué par les colonnes de Rodil et de Lorenzo, après toutefois une sévère visite, dont les conséquences ont été l'enlèvement des vivres, armes et bestiaux qui étaient restés dans cette vallée, les carlistes en ont repris possession jusqu'à nouvel ordre.

« Un journal anglais annonce d'après sa correspondance de Constantinople qu'Ibrahim-Pacha aurait été tué devant Nazareth (Syrie). Il est à remarquer que les feuilles allemandes qui ont reçu des lettres de Constantinople à la même date (5 août) ne disent pas un mot d'un événement aussi important. Il est donc à présumer que la nouvelle est controuvée ou que du moins elle mérite confirmation. La mort d'Ibrahim-Pacha, dans les circonstances actuelles, aurait une fâcheuse influence sur les destinées futures de l'Orient et particulièrement de l'Égypte. »

« M. Girod de l'Ain, nommé rapporteur par la chambre de mise en accusation de la cour des pairs, a encore pour 20 à 25 jours de travail. Il lui faudra, dit-on, dix jours pour faire la lecture à la cour, de son rapport et des pièces et documents qui s'y rattachent. La cour des pairs devra statuer sur la mise en accusation de chacun des prévenus par trois scrutins, telle est du moins sa jurisprudence antérieure. Il y a encore 420 personnes, ce qui fera 4260 scrutins. »

« M. Rossi a été installé avant-hier dans les fonctions de professeur de droit politique. »

« Le *Journal de Rouen* annonce que M. Carrel est en ce moment à Londres. »

« Notre peintre, M. Delaroche, auteur de la belle composition des *Enfants d'Edouard*, est en ce moment au célèbre couvent des Camaldules, dans le grand-duché de Toscane. Il s'y livre à des études pour les travaux dont il est chargé pour l'église de la Madeleine. Ce couvent renferme les chefs-d'œuvre de Jean Lucca della Robia et les Fiozole, artistes qui ont peint sous l'inspiration des plus hautes et des plus fermes croyances. M. Delaroche a reçu des bons religieux l'accueil le plus cordial et le plus distingué, et il y répond de manière à faire honneur à l'école française. »

« M. Meyerbeer est en ce moment à Paris. Il n'y restera que trois ou quatre jours. Il se rend aux bains de mer à Boulogne. »

« Le roi et la reine de Bavière vont se rendre à Rome; ils ne passeront pas d'Italie en Grèce, comme on l'avait dit, mais le roi Othon arrivera à Ancône, où il aura une entrevue avec ses parents dans le courant de septembre. »

« Ce n'est point le fils de M. d'Aligre, mais son petit-fils, M. de Pommereux, qui devait épouser très prochainement M<sup>lle</sup> Talhouet, petite-fille de M. le comte Roy. Ce mariage est manqué depuis hier. Il paraît que les arrangements financiers ont tout brouillé. Les millions ont fait difficulté. En apprenant cette rupture M. de M... disait: J'avais bien prévu que M. d'Aligre serait trop fin pour M. Roy est M. Roy trop malin pour M. d'Aligre. »

« Ce M. de M... paraît être né pour poursuivre M. Roy de ses épigrammes. Une fois il se trouvait à la même table de jeu, M. Roi (vingt-une fois millionnaire) laisse tomber une pièce de 5 fr. et veut interrompre le jeu pour la ramasser, en se servant du flambeau de la table. Ce n'est pas la peine, M. le comte, lui dit M. de M..., et pliant un billet de 1,000 fr., il Pallume froidement et éclaire ainsi M. Roy un peu déconcerté de la plaisanterie, et qui ne s'aperçut pas que le billet n'était pas assez brûlé, pour que la leçon qu'il venait de recevoir coûtât mille francs à son auteur. »

« Voici l'état des forces anglaises dans l'Inde que nous empruntons à la correspondance de Victor Jacquemont :

« L'armée de la compagnie se compose de trois cent mille hommes, dont trente mille de troupes royales anglaises; sept à huit mille de corps entièrement européens au service de la compagnie, tels que l'artillerie presque toute entière; et enfin, l'armée native, commandée par de très-nombreux officiers et sous-officiers européens, disciplinée, instruite autant que l'armée royale, vêtue comme elle, se bat à très-peu de chose près comme elle, guidée par ses officiers, dans lesquels elle a la plus grande et la plus juste confiance; dans un pays comme celui-ci, traversé de déserts, et où les provinces les plus riches, à l'exception du Bengale, qui est extrêmement loin d'Erzeroum, ne sauraient nourrir la plus petite armée; le moindre corps de troupes, pour ne pas mourir de faim et souvent même de soif, doit traîner à sa suite un nombre immense d'éléphants, de chameaux, de charettes; la compagnie a trois mille éléphants, quarante mille chameaux et du matériel de toute espèce de proportion; et elle est toujours prête à entrer en campagne. »

« On lit dans le journal anglais le *Sun* :

« Il y a quelques jours, M. Charles Toplis, membre du musée national des manufactures à Londres, a permis d'inspecter une grande machine de guerre qu'il a récemment inventée. D'après les intentions de l'inventeur, cet épouvantable instrument de carnage aura pour effet d'empêcher désormais les nations d'entrer en guerre l'une contre l'autre; car les multitudes armées les plus nombreuses seraient impuissantes contre le plus faible rassemblement d'individus qui, aidés de cette machine, entreprendraient résolument de se défendre. La machine dont il s'agit est d'un transport si facile que sans employer aucun appareil, deux hommes peuvent la placer sur un chariot et la faire mouvoir eux-mêmes ou en y attelant un cheval, de toutes les manières et dans toutes les directions. Par quelque chemin qu'un homme ou un cheval puisse passer, la machine aussi passera sans difficulté. Il ne faudra que quelques minutes pour la mettre en état d'agir. Sa construction est disposée de sorte qu'on pourra lui faire lancer, pour telle durée de temps qu'on voudra, une grêle de boulets dirigée d'un côté ou de l'autre, absolument comme on dirige le jet d'eau d'une pompe à incendie et avec la même facilité. Tandis que cette pluie meurtrière tombera à grands flots sur l'armée ennemie et avec la plus exacte précision, les hommes chargés de la manœuvre seront parfaitement à leur aise et à l'abri du plus léger péril. »

« La projection des boulets s'effectue par le développement du gaz, tandis que la poudre à canon entre graduellement en combustion. L'application de cet agent est tellement

facultative pour ceux qui opèrent, que la décharge des boulets peut être suspendue et renouvelée presque sans aucune perte de temps. Le docteur Birkbeck et d'autres hommes de science ont examiné cette machine et ont exprimé, quant à son efficacité, l'opinion la plus affirmative. Pour son inventeur, M. Toplis, il est si rempli de confiance dans les heureux effets qu'elle exercera sur l'avenir moral des peuples, en rendant la guerre une entreprise trop effroyable et trop périlleuse pour qu'on ose la tenter, qu'il a donné à cet effroyable instrument de destruction le nom consolant de *Pacificateur universel*. »

« Les messageries royales et les messageries Laffitte viennent d'augmenter d'un 10<sup>e</sup> le prix de leurs places. »

« M. Sessori-Canova, évêque de Mindo, frère et héritier du sculpteur Canova, a établi à Fossagno un *muséo-canoviano* qui contient la collection complète des plâtres de tous les ouvrages de ce célèbre artiste. Ce musée est situé tout près de l'église que feu Canova a fait bâtir à Fossagno, sa ville natale. »

« On a fait à Vincennes des expériences sur les fusées à la Congrève chargées à l'arsenal de Paris au moyen de la presse hydraulique. Un dynamomètre, auquel elles étaient attachées par une chaîne en fer, a permis d'évaluer à 2,000 kilogrammes la force d'impulsion de ces projectiles. »

« M. Querel, maître artificier de la marine à Toulon, qui déjà avait été employé à la confection des fusées de l'expédition d'Afrique, a exécuté ces nouveaux essais sous la direction de M. Chevalier, capitaine d'artillerie. »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 SEPTEMBRE.

On écrit d'Ostende, 4 septembre :

« Rien n'est encore décidé relativement au départ de LL. MM. Quelques-uns prétendent qu'elles resteront ici jusqu'au 15. »

« On remarque que depuis 6 ou 7 jours la reine ne fait plus de courses à cheval et ne prend plus de bains. Cette circonstance donne quelque crédit à un bruit assez répandu et qui est fait pour réjouir tous les amis de la patrie. »

« Ce n'est point M. Rotschild de Paris qui est ici, mais son neveu, qui dirige la maison de Vienne. Son active correspondance ferait supposer qu'il est venu pour affaires. Toutefois il est arrivé sous un nom supposé, celui de *baron de Meerholtz*, de Francfort. »

« Le ministre de l'intérieur, qui a dîné hier avec le roi, est parti ce matin à sept heures pour Bruxelles. Il a visité les travaux qui se font au port, accompagné de l'ingénieur des ponts et chaussées. »

« Mme. d'Hoogvorst et M. Conway, secrétaire de la liste civile, se sont également mis en route ce matin, pour la capitale. Ils sont remplacés l'une par Mme. Vilain XIII, comme dame d'honneur, et l'autre par M. Van Praet. »

« Il paraît que la distribution des croix aura lieu le 27 de ce mois à midi; elle se fera par le roi dans l'église des Augustins. On appellera les provinces des députations chargées de recevoir les croix décernées aux personnes qui y habitent; elles leur seraient remises dans un écrin, pour être distribuées aux décorés par les gouverneurs des provinces au nom du roi. Il paraît que l'on a été obligé de prendre ce parti parce que le grand nombre de croix décernées prolongerait cette distribution pendant plusieurs heures. Toutes les députations se réuniraient à l'hôtel de ville où elles seraient reçues par les commissions réunies des se cours et des récompenses; elles se rendraient de en cortège à l'église des Augustins, chacune pr

dée du drapeau d'honneur décerné au chef-lieu de la province qu'elle représente, et d'un étendard aux armes de la province. Après la cérémonie il y aurait grande parade de la garnison, après laquelle les députations se réuniraient à l'hôtel-de-ville à un grand banquet. (Belge)

— Aux nouvelles nominations de chevaliers de l'ordre Léopold, que nous avons données dans notre n° d'hier, il faut joindre les suivantes :

MM. les capitaines Guinez, Thierry et Dupont, et les maréchaux-de-logis Ghysseleers-Thys et Noping, tous du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval; le colonel Steven, commandant la province du Limbourg; les lieutenans-colonels Guelton, commandant de place à Menin, et Trumper, chef d'état-major de la première division; les majors d'infanterie Sotteau, Renard, Coussément et Delwart.

— Nous avons parlé hier de certaines nominations et de certaines retraites qui, nous l'espérons du moins pour quelques-unes, ne sont encore qu'un projet. Parlons d'abord des retraites. Celle de M. P. Rodenbach, celle de M. Criquillon, celle de M. Nypels sont faciles à motiver; mais ce qui ne l'est pas autant, c'est la faveur et l'avancement en grade que l'on joint à deux de ces retraites.

Si MM. Nypels et Rodenbach ne conviennent plus aux postes qu'ils ont occupés, pourquoi leur donner encore des récompenses, en les remerciant? Ces deux officiers supérieurs n'ont d'ailleurs pas trop à se plaindre de leur position actuelle. L'un est devenu général de simple lieutenant des gardes du corps de Charles X qu'il était en 1830. L'autre est devenu colonel de simple lieutenant de cavalerie retiré depuis longtemps du service. (Courrier.)

— On a remarqué hier soir au spectacle MM. van de Weyer, Goblet et Harel.

— Il paraît que le conseil d'administration, pour l'université libre, a choisi, pour local de cette université, le Musée qui présente sept beaux salons disponibles. On croit que la régence, qui montre beaucoup de bienveillance pour cet établissement, accordera ces locaux sans difficulté. Dans ce cas, et attendu les nombreuses souscriptions qui ont lieu, tout porte à croire que les cours seront ouverts au commencement d'octobre prochain. Il paraît aussi que le conseil est d'avis de ne faire payer aux étudiants, pour les leçons et différents cours, qu'une seule fois deux cents francs par an, au lieu de payer chaque cours séparément.

— Nous avons dit, dans notre numéro du 28 août dernier, que M. Lubin avait dû commencer, le 25 du même mois, le traitement par le moyen de son spécifique, d'un certain nombre d'ophthalmistes de l'armée. Il paraît déjà avoir obtenu les plus heureux résultats, quoique les hommes soumis à son traitement pussent être regardés en quelque sorte comme incurables, tous les remèdes ayant échoué contre la maladie; il s'en trouvait entr'autres un parmi eux à qui on avait appliqué, en diverses fois, jusqu'à cent cinquante sangues à la tête et un grand nombre de ventouses; après ces essais, cet homme avait perdu l'usage de la vue; au bout de trois jours M. Lubin la lui a rendue. Pendant le traitement que M. Lubin fait subir aux malades, il ne prescrit aucune diète; il opère au grand jour et il veut qu'ils respirent le grand air.

— On assure qu'il y aura une très-belle exposition de tableaux de la société des Beaux-Arts pour les anniversaires de septembre.

## LIEGE, LE 6 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Moniteur* :

• Nous pouvons annoncer avec certitude que, bien qu'il reste encore beaucoup de travaux à faire pour l'entier achèvement du cadastre, ils seront terminés assez à temps pour que la peréquation puisse être établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

• Le ministre des finances prendra les mesures nécessaires pour que les opérations qui sont encore en souffrance dans certaines provinces, soient amenées le plus tôt possible à bonne fin.

Les relations entre la Belgique et la Hollande se rétablissent. Il y a en ce moment un navire en charge à Dordt, qui partira pour Batavia dans les premiers jours d'octobre, et pour lequel MM. Smet et van Doornick, commissionnaires, à Bruxelles, prennent des marchandises qu'ils se chargent de faire parvenir à bord dudit navire. (Em.)

— Un vol des plus audacieux a été commis la veille de l'arrivée de LL. MM. à Courtrai. Deux lions en terre cuite, de grandeur colossale, qui se trou-

vaient placés sur les deux piliers de la grande porte du parc de St-Sébastien ont été enlevés en plein jour, sans qu'on soit parvenu jusqu'à présent à savoir ce que les pauvres bêtes sont devenues. On a tout lieu de croire que les deux lions ont été enlevés pour figurer en quelque endroit au passage de LL. MM., quoique cependant on ne les ait découverts nulle part. Toutefois la société n'aime pas cette sorte de plaisanterie, si c'en est une, et promet une bonne récompense à celui qui pourra lui apprendre où les deux lions peuvent s'être nichés.

— On écrit de Tournay, 4 septembre :

Deux escadrons du régiment de cuirassiers quittent demain notre ville, pour aller en garnison à Ypres.

— On écrit de New-Yorck, le 7 août :

« Il existe toujours dans cette ville une fermentation politique inquiétante. Les jeunes gens de New-Yorck, au nombre, dit-on, de plus de 5,000 se sont réunis et ont adopté d'énergiques résolutions contre le président Jackson et son système gouvernemental. On remarquera qu'originellement la majorité de la jeune génération était dévouée au général. La question de la banque et les fraudes découvertes dans l'administration des postes, ont été les principaux sujets de la discussion qui a précédé l'adoption des résolutions. La question de l'émancipation des esclaves, que les Américains, par esprit de calcul, semblent disposés à repousser jusqu'à la fin, n'a pas peu contribué à soulever les mécontentemens. »

— Le *Journal d'Anvers* annonce que les deux chaires de mathématiques à l'athénée de cette ville, sont vacantes.

— Voici la récapitulation des navires de commerce entrés dans le port d'Anvers pendant le mois d'août dernier : Anglais, 19, américains, 15; autrichien, 1; belges, 25; danois, 4; français, 1; hanovriens, 14; hambourgeois, 2; mecklenbourgeois, 4; norwégiens, 6; oldenbourgeois, 1; prussiens, 3; suédois, 3. Total 98 navires jaugeant ensemble 13,102 tonneaux.

— Pendant la quatrième semaine du mois d'août le froment s'est vendu, sur les marchés de Namur, à 15 francs 60 c. la rasière, et les pommes de terre à 3 fr. 75 c.

— Un tableau de la circulation du numéraire en France depuis 1661 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1832, présente :

1661 sous le ministre Colbert,	600 millions.
1708 — Nicolas Desmarest,	800 id.
1754 — De Séchelles,	1,600 id.
1787 — Necker,	2,000 id.
1797 — Ramel,	2,400 id.
Empire, Mollien,	2,300 id.
Restauration, en 1828,	2,713 id.
En 1832,	3,583 id.

Ainsi qu'un de ses membres l'avait annoncé, la commission provisoire chargée de formuler le projet d'une association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, s'est réunie hier vendredi.

Elle a arrêté : qu'une circulaire serait adressée aux personnes qui doivent être censées s'intéresser à la culture des lettres; que le projet de règlement adopté dans cette réunion ainsi qu'un exposé de motifs leur seraient également envoyés, et qu'enfin vers la mi-novembre (époque où finissent les vacances), aurait lieu la réunion générale dans laquelle l'association devra se constituer définitivement et nommer sa commission administrative.

Celle-ci seulement aura mission de se mettre en relation avec les journaux et les sociétés littéraires des autres villes de la Belgique.

Tout annonce que cette institution, d'un si bel avenir, sera érigée. Déjà des noms très-recommandables figurent sur la liste des adhérens. M. Louis Jamme, bourgmestre, entre autres, s'est empressé de s'y faire inscrire.

Si les hommes de conciliation, ceux qui ont voulu réaliser la transaction des intérêts, écrite dans la constitution belge, sont des intriguans, comme l'ont dit leurs adversaires, ils s'y sont bien mal pris; car ils faisaient, à leur insu, il faut le croire, de la politique nationale au lieu de faire de la politi-

que personnelle; au lieu de faire du bien-être du pays un marche-pied à leur ambition, ils faisaient de leur ambition le marche-pied du bien-être général.

S'ils voulaient intriguer, rapporter la politique à leurs personnes, soit en gardant le présent, en se réservant l'avenir, ils devaient faire précieusement ce qu'ils n'ont pas fait.

Tout le monde sait où est la majorité dans les chambres. Pour s'assurer une domination sur cette majorité, qu'eût-il fallu faire dans la question de l'enseignement par exemple? Un enfant y répèderait. Détruire partout l'intervention du gouvernement. Mais c'est que les hommes qui ont conscience de leurs doctrines ne savent pas les imposer à leur personnalité.

Le principe de la liberté de l'enseignement doit être civilisateur; en ce sens que la rivalité des libéraux poussera leurs adversaires à les dépasser par la supériorité et le nombre de leurs écoles. Les voilà donc des propagandistes de première main, c'est-à-dire de civilisation, soit qu'ils aient ou non le projet de n'être que des propagandistes de culte.

C'est là certes, un résultat beau et utile. Mais quel en est le mobile, le principe de la rivalité; est-ce ce principe est-il? Dans la concurrence elle-même, c'est-à-dire, dans la conservation forcée d'un enseignement rival. Nous savons bien qu'on affirme que la concurrence est une excitation supérieure pour la propagation de l'enseignement libre. Nous le voulons bien croire, mais nous aimons mieux la politique des réalités que celles des affirmations.

Cependant en gouvernant tout-à-fait dans les sens du parti de la majorité, en abandonnant le principe de la concurrence que pouvait-il en résulter. Que l'on n'eût plus trouvé tous les ans à présenter aux libéraux ces imposantes statistiques qui leur fermaient si victorieusement la bouche.

Au fond de ce résultat, il y en avait un autre, la dépopularité future du système électoral. Mais qu'importerait cette déplorable conséquence à des hommes qui ne tendraient qu'à la durée de leur pouvoir? les institutions durent toujours bien tant qu'un ambitieux.

Il y avait encore un rôle tout opposé à jouer, c'était non plus d'arrêter les excès de pouvoir de la majorité, mais de lutter contre ses droits réels, de se faire l'instrument des exagérations libérales. Alors on tombait impuissant à réaliser des idées populaires comme on dit; on était représenté dans le jargon à la mode comme un athlète de la philosophie et du progrès, succombant sous les efforts réunis des aristocrates et des rétrogrades. Que l'on, dans notre pays de la parodie française, ne redevenait peut-être la reproduction du ministre Necker à sa chute, le ministère imposé par l'opposition puissante.

Qu'ont fait au contraire, des dupes de leur science? Ils n'ont répudié ces deux moyens de haute intrigue; ils ont tué leur présent et leur avenir en refusant la popularité dans le parti d'aujourd'hui et dans celui qui peut être le parti de demain. Ils ont tout gauchement fait les affaires du pays en mécontentant toutes les passions pour servir les droits de chacun. Il y a cent modèles de vertu qui sont beaucoup plus habiles.

## PENSÉES D'UN PRISONNIER,

Par le comte DE PEYRONNET, avec cette épigraphe

In carcere eram.

Evang. St.-Matth., v. 36.

(Extrait.)

Dans le combat livré sur le Janicule, un soldat de pépée tua son frère qui combattait pour Cinna. Quand il fut tué, il le reconnut et détestant sa victoire, il s'en vanta même en s'ôtant la vie (2). Voilà en une seule action la vive image de la guerre civile.

La guerre civile est donc un fléau et un horrible mal qui oserait en douter?

Mais est-elle un crime? Est-elle toujours, et pour l'est-elle?

Helas! elle l'est toujours; mais pas toujours des deux côtés à la fois, ni pour tout le monde.

Elle ne devrait être que de seul côté qui a tort; elle l'est, qu'on ait eu tort ou raison, qu'aux yeux du vainqueur et dans la seule personne du vaincu.

Un roi vaincu tombe au pouvoir de celui qui lui a enlevé la couronne. Prince coupable, lui dit ce dernier.

une heure, répond le roi, qu'il a été décidé que ce n'est pas vous.

La guerre civile est, à bien peu d'exception près, inexcusable dans ceux qui attaquent, toutes les fois que ce qu'ils attaquent à ses fondemens dans le droit ou dans la longue possession qui en tient lieu.

Quant à ceux qui ne l'entreprennent que pour se défendre, il y a bien des distinctions à faire et des exceptions. Je ne parle ni de la guerre civile, ni de la guerre sociale, ni de la guerre de religion; et Pompée qui combattait contre lui fit tuer Perpenna qui l'avait tué.

Il semble que toute guerre civile entreprise pour renverser ce qui est en vertu du droit ou de la longue possession étant criminelle, ceux qui la font dans le sens contraire pour maintenir ce qui est en vertu du droit ou de la longue possession, ne remplissent en réalité qu'un devoir. Malheureusement, il est plus facile de s'entendre sur ce qui fait la possession que sur ce qui constitue le droit.

Il me semble aussi que ceux qui n'entreprennent la guerre civile que pour obtenir des redressements de griefs, qu'on peut faire redresser par d'autres moyens, allant à un but légitime par des voies qui ne le sont point, se rendent dans tous les cas criminels. Malheureusement il n'est pas toujours facile de bien juger en quels temps ces griefs peuvent être redressés par d'autres moyens.

Qui avait tort de Sylla ou de Marius? peut être tous deux; de Pompée ou de César? peut être tous deux, d'Éménéus ou d'Antigone? peut être tous deux. Mais Charles avait-il raison à Montlhéry contre Louis XI; Coligny, à Meaux ou à Dreux, contre Henri III; Mayenne, à Ivry, contre Henri IV; Montmorency, à Castelnaudary, contre Louis XIII; le grand Condé à la porte Saint-Antoine, contre le grand roi? Il ne fallait pas que Montmorency et Condé fissent cette guerre! Sans doute; mais eux la faisant, fallait-il aussi que leurs adversaires s'en abstinsissent?

L'insurrection est-elle jamais un devoir et un saint devoir? On a dit en France, il y a quarante ans qu'elle pouvait l'être. On pensait tout autrement dans le même pays antérieurement. Dans ce temps il n'était permis de se révolter pour aucune cause (1). Cette dernière opinion condamnerait absolument et indistinctement la guerre civile. Mais l'autre l'approuve et l'exalte, au moins dans certains cas. Il ne reste plus qu'à rencontrer ces cas, et à les bien discerner: chose capitale, puisqu'il n'y va de rien moins que de toute la différence qui existe entre une vertu héroïque et un forfait.

De la révolte à la guerre civile il y a bien loin. La révolte est toujours coupable, mais de la guerre civile, on n'en peut pas toujours dire autant. C'est que les changemens tentés par un petit nombre, contre la révolte d'un très-grand nombre, ne peuvent manquer d'être injustes, au moins relativement. La révolte à contre elle l'illégalité de la forme, et l'injustice probable du fond. Le seul moyen pour elle de se faire absoudre, est de s'élever jusqu'à la guerre civile. Les suffrages alors se partagent plus également, et la multitude de ceux qui veulent les changemens pour lesquels ils combattent, rend la justice de ces changemens plus probable, et moins certaine la justice de la résistance qu'on leur oppose.

Montesquieu ne comptait que deux sortes de guerre civile, les en France: celles dont la religion avait été le prétexte, et celles qui n'avaient eu que la légèreté de quelques grands pour motif. Il ne songeait qu'à la fronde et à la réforme. Il oubliait les guerres des deux premières races, où l'on combattait pour l'empire. Il oubliait aussi les guerres de Charles VII, et il n'avait pas vu celle où se réunissaient deux des plus grands intérêts qui puissent exciter les peuples: l'enthousiasme de la fidélité politique, et le fanatisme de la liberté. Eût-il également condamné la guerre dans les deux partis?

Le monde a eu quelquefois d'étranges spectacles. Quand des multitudes d'hommes ont été réduits en servitude, et qu'il ne leur est resté de leurs droits naturels qu'à peine celui de vivre, s'ils reprennent enfin confiance en leur courage, et qu'ils invoquent le Dieu de la guerre, quel crime est le leur? La loi politique les condamne! Oui, celle du maître. Mais la loi naturelle les absout, et il ne leur manque que la victoire pour l'être même par la loi politique. On a plaint mais on a point blâmé les Hotes; on n'a point blâmé, on a admiré les Spartiates.

Des peuples entiers ont été quelquefois réduits, par des catastrophes politiques ou par la conquête, à un tel état d'abaissement et de sujétion, que leur condition ne différait guère de celle des esclaves. Rejetés hors du droit politique par les mépris, les exactions et les violences de leurs oppresseurs, on en a vu secouer le joug et se réfugier dans le droit naturel, leur unique et dernier abri. Le malheur ex-cusait au moins leur révolte, et les historiens n'ont eu garde de la condamner. Laissons les temps modernes, et ne parlons même ni de l'Irlande, ni de la Morée; mais la Messénie est admirée, et son Aristomène est au rang des plus grands hommes de l'antiquité; mais la guerre sociale est variée, et Tacite lui-même a honoré la mémoire de l'illustre veuve, reine dépeuplée, qui menait au combat les Bretons soulevés contre les Romains.

(1) Arrêt du parlement de Paris en 1615.

#### VILLE DE LIÈGE.

Séance publique du conseil de régence, mardi prochain 9 du courant, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour sera affiché conformément au règlement. Liège, le 5 septembre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 6 septembre.

Pain de seigle, 48 centimes  
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 centimes.  
Pain dit de ménage, 42 centimes.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 5 septembre.

**Naissances :** 4 garçons, 2 filles.

**Décès :** 5 garçons, 2 filles, 2 hommes, savoir: Henri Nicolas Simon Dauvrain, âgé de 38 ans, receveur des taxes municipales, à la Boverie, époux de Thérèse Joseph Fas-sin. — Henri Alexandre François Smitz, âgé de 37 ans, domestique, rue Hongrée, célibataire.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 7 septembre, par extraordinaire, abonnement suspendu, la première représentation d'*Eliso ou un Premier amour*, drame vaudeville en trois actes, par MM. Bayard et Wänderbruch, précédé par *Fra Diavolo*, opéra en 3 actes, musique de M. Auber.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi, on JETTERA une ROUE de DINDONS, ensuite BAL, chez DEBEUR, faubourg St.-Gilles. 490

BOULANGER-LEMOINE a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la FÊTE, il donnera BAL, dimanche et lundi, 7 et 8 courant, à la Grande Salle à Beyne. 473

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Un BON VOYAGEUR, ayant parcouru l'ALLEMAGNE pour la partie DES ARMES, peut se présenter au n° 280, faubourg St.-Gilles. 493

Le 20 novembre 1834, dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'un beau corps de FERME, avec grange, étables, écuries etc., et 80 bonniers au moins de jardin, terres labourables et prairies, situé à Hollogne aux Pierres, à une lieue de la ville de Liège et à proximité de la chaussée du Dieren Patar. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 489

Pour faciliter son partage, la famille d'Ancion de Ville, fera exposer en VENTE publique, par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, le 30 septembre 1834, à 10 heures du matin :

1<sup>o</sup> Une grande et spacieuse MAISON, sise rue Souverain Pont, n° 586, enseignée du cheval blanc, ayant une sortie sur la place St-Denis. Cette maison composée de deux corps de bâtiments, d'une très grande cour, une autre derrière, écuries et remises très vastes, la rend propre à toutes espèces d'établissements.

2<sup>o</sup> Une autre maison située même rue, enseignée du Fer à Cheval, n° 320, ayant écuries, remises, deux cours, quantité de pièces à feu; également propre à tout usage.

3<sup>o</sup> Une petite maison joignant la précédente, enseignée devant du petit Pavillon anglais; également propre à tout usage.

4<sup>o</sup> Une maison, sise rue Neuve, derrière le Palais, n° 430. On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la vente chez ledit notaire. 478

A VENDRE une BELLE VITRINE, une PORTE et un COMPTOIR, rue Vinave-d'Ile, n° 614. 492

#### L'HOTEL DES GRANDS BAINS à Chaudfontaine.

Avec jardin, bosquets, etc., est à LOUER pour le 1<sup>er</sup> mars 1835. S'adresser pour en connaître les conditions à M<sup>e</sup> CLERMONT, avoué à Liège. 54

#### VENTE D'UNE MAISON.

A VENDRE une MAISON, située à Liège, faubourg St. Gilles, n° 321, composée de 2 pièces au rez de chaussée, deux chambres au premier, étage, de beaux greniers, caves, d'un petit bâtiment, cour et jardin derrière ladite maison. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay n° 653. 459

Lundi 8 septembre 1834, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau - rue Saint-Jean-en-Ile, par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères, d'une belle PROPRIÉTÉ, située à Saint-Gilles, près de Liège, consistant en maison d'habitation, jardins, prairies et terres ne formant qu'un ensemble et contenant quatre bonniers au moins. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente audit notaire et à M. le juge de paix. 375

A VENDRE pour en jouir à la Saint-Jean prochain, une BELLE MAISON, située quai d'Avroy, n° 613, avec distillerie et vastes bâtiments. S'adresser pour avoir tous les renseignements désirables, au n° 857, place de la Comédie, ou au n° 480, Hors-Château. 431

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

#### VENTE d'une MAISON de COMMERCE.

Lundi, 15 septembre 1834, à dix heures du matin, le notaire BIAR vendra publiquement en son étude, rue Vinave-d'Ile, n° 41, à Liège, une bonne MAISON de COMMERCE, sise à Liège, rue des Mineurs, portant le n° 524 bis, première maison à gauche de la rue sur les Aïrs, provenant de la succession de feu M<sup>me</sup> veuve Ghaye. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 456

ON DEMANDE A LOUER pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain un APPARTEMENT ou une MAISON avec écurie. S'adresser au bureau cette de feuille sous les lettres P. C. 284

#### VENTE DE VINS ET MEUBLES.

Lundi, 15 septembre 1834, à 2 heures de l'après-dînée, le notaire SERVAIS procédera, en la maison n° 54, faubourg Ste-Marguerite, à Liège, à la vente publique de MARCHANDISES et EFFETS, consistant en :

Une quantité considérable de VINS de Bourgogne, Bordeaux et Moselle, tant en cercles qu'en bouteilles, tous d'excellente qualité; tels que : RICHEBOURG, VOSNE, CLOS du ROI, VOLNAY, MANTHELI, St. AUBIN, POMMARD, etc.; très-vieux COGNAC; CURAÇO et une forte partie D'ESPRIT de VIN.

Tables à coulisses et autres, commodes, buffets, chaises, horloges, services en étain; batterie de cuisine; comptoir et rayons de boutique; grand tambour à rissoler le café; balance de magasin, poids et tous les ustensiles d'un commerce d'épicerie; quantité de tonneaux, 35,000 bouchons, banes de jardin, 35,000 bouchons et différents autres objets.

Les vins appartiennent aux récoltes de 1822, 1825, 1827 le 31, ils pourront être dégustés, dans la matinée du jour de la vente.

Nous Charles Chokier, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, citons tous clamant droit à la succession du sieur Vincent Demeuse, propriétaire, décédé le 12 août dernier au domicile qu'il occupait à Grivegnée des cette ville, à comparaître munis de leurs titres le lunpr 8 courant 2 heures de relevée, en la maison mortuaire, pour être présents, si bon leur semble, à la reconnaissance et levée de nos scellés apposés par procès-verbal dudit jour 12 août coulé, enregistré le 16 même mois, leur déclarant qu'il y sera procédé tant en leur absence qu'en leur présence. Liège, le 1<sup>er</sup> septembre 1834. CHOKIER. 467

#### BELLES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES, A VENDRE.

Consistant en deux corps de Ferme, sis à Bolland; près de Herve, et dont les bâtimens sont en fort bon état; savoir :

1<sup>o</sup> LA FERME D'EL-HEID, composée d'une maison d'habitation, avec cour, écuries, grange, four et fournil, et 9 bonniers 14 verges grandes 4 petites, de jardin, vergers et prés, y attenant et formant un ensemble, exploités par les époux Fortemps et fils, moyennant 4096 francs 29 centimes de fermage annuel.

2<sup>o</sup> Et LA FERME DE NOBLE-HAYE, avec maison d'habitation et quartier de maître, vastes greniers, cour, four et fournil, caves, et un pourprés de 11 bonniers 2 verges grandes 2 petites de jardin, prés, vergers, terre et bocquetteau, affermés au sieur Melen, au prix de 1244 francs 46 centimes annuellement.

S'adresser à M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire Liège. 446

#### POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépôt chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32. Prix de la boîte : 4 fr. 50 cent. 495

#### VENTE D'UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, avec grand jardin.

La vente, qui avait été fixée au 25 août 1834, de la maison n° 54, au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, n'ayant pas été conforinée, est définitivement remise au jeudi, 11 septembre 1834, à deux heures de relevée, et s'opérera publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, n° 856.

A cette maison, assez spacieuse et avantageusement distribuée, se trouve joint un vaste jardin, traversé par un ruisseau, sur lequel est construit un belvédère, qui domine plusieurs autres propriétés.

L'acquéreur pourra retenir une forte partie du prix. 426

#### DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

#### DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

VENTE.

Jeudi, deux octobre 1834, à deux heures de relevée, M<sup>e</sup> DELEXHY, notaire à la résidence de Liège, VENDRA aux enchères publiques, les OBJETS suivants qui se trouvent au couvent des ci-devant Augustins, quai d'Avroï, à Liège:

1<sup>o</sup> Une MACHINE à moyenne pression, système de HALL, de la force de 12 chevaux, dont la chaudière et les tubes bouilleurs sont en tôles. Cette machine, qui n'a marché que pendant quelques mois, sera mise en mouvement la veille et le jour de la vente, à deux heures après-midi.

2<sup>o</sup> Quatre BALANCES-BASCULES avec lesquelles on peut peser 4000 à 4500 kilogrammes.

3<sup>o</sup> Trois PRESSES TYPOGRAPHIQUES en fer.  
4<sup>o</sup> Des ENCLUMES des ÉTABLIS et OUTILS de MEUNISIER, une grande quantité de MODÈLES servant à la construction des machines à vapeur, des MODÈLES d'engrenages, etc., etc.

5<sup>o</sup> Un MOUTON A BRISER des GUEUSES, une Grue, un Fléau de Balances avec plateau, un grand nombre de POIDS en FONTE de 25 kilogrammes, de VIEILLES FERRAILLES, un TAS de VIEUX BOIS, un PUPITRE DE BUREAU.

Ces divers objets sont à voir tous les jours de neuf heures à midi, au Couvent des Augustins.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente. 428

La MAISON de feu Ant. THOMSON, maître menuisier et entrepreneur, sise à Liège, rue derrière le Palais, n<sup>o</sup> 52, avec cour, grand bâtiment, atelier et terrasse derrière, ser. VENDUE aux enchères publiques, le samedi, 20 de ce mois, à deux heures, devant M. CHOKIER, juge de paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE, aux conditions que l'on peut voir chez eux. 464

**VENTE DÉFINITIVE par suite de surenchères de superbes propriétés, situées dans les communes d'Ougrée et Seraing, à une lieue de la ville de Liège, au bord de la Meuse.**

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que les lots ci-après désignés, ayant été surenchérés, ils seront vendus définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur, par son ministère et devant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de cette ville, en son bureau, rue St. Jean-en-Île, le neuf septembre 1834, à neuf heures du matin; savoir:

1<sup>er</sup> Lot. — Le château de Belveder, avec cour, jardin, écuries, remises, etc.; plus la ferme avec tous les biens en dépendans telle qu'elle est occupée par le St. Marquet, qui en rend un fermage de 3475 francs et paie en sus toutes les contributions. Le château n'est pas occupé.

2<sup>e</sup> Lot. — La ferme du Petit Mont, telle qu'elle est occupée par les sieurs Victor Nihoul et dont le fermage est de 3500 fr., plus, un bois de deux bonniers réservé par le propriétaire.

3<sup>e</sup> Lot. — Une belle et grande maison de campagne, située au bord de la Meuse, occupée par M. Soppers, avec écurie et un jardin d'environ un bonnier métrique cinquante trois perches, plus, une prairie contigue d'une contenance de 45 perches qu'on y a réuni.

4<sup>e</sup> Lot. — Une petite prairie à Seraing de neuf perches et 84 aunes.

5<sup>e</sup> Lot. — Une maison dite de Bavière, à Seraing, avec jardin, occupée par le sieur Bertrand, plus, quarante trois perches cinquante huit aunes de pré à prendre de la pièce contigue.

6<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre de quarante trois perches 59 aunes, exploitée par Giltay.

10<sup>e</sup> Lot. — Les terres réunies, sises au Molinet, contenant 95 perches 89 aunes.

12<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre à la campagne de Morchants, de 26 perches 16 aunes.

14<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, située à Chatqueue, de deux bonniers 61 perches 57 aunes, entourée de haies de trois côtés.

15<sup>e</sup> Lot. — Une pièce au même endroit, de 56 perches 66 aunes.

16<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, sise Alle Boeme, d'environ 43 perches.

20<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre à la Vieille Espérance, de 43 perches 59 aunes.

21<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre dans la campagne de Morchamps, au tige de Trois Méléés, de 49 perches 60 aunes.

24<sup>e</sup> Lot. — Une idem au Macis, contenant 2 bonniers 68 perches 43 aunes.

25<sup>e</sup> Lot. Une idem près la Glacière, de 2 bonniers 76 perches 47 aunes.

33<sup>e</sup> Lot. Une prairie ou paxis, située à Marihay, contenant 33 perches 56 aunes.

34<sup>e</sup> Lot. — Et une pièce de terre, au même lieu, de 54 perches 49 aunes.

Ils seront exposés en vente sur les mises à prix ci-après montant des surenchères.

1<sup>er</sup> Lot. — 105,250 francs en sus d'une rente de 12 muids effractionnés ensemble à 65 francs 64 centimes. — 2<sup>e</sup> Lot. 105,000 fr. — 3<sup>e</sup> Lot. 21,000 fr. — 4<sup>e</sup> Lot. 441 fr. — 5<sup>e</sup> Lot. 5,355 fr. — 6<sup>e</sup> Lot. 892 fr. 50 cent. — 10<sup>e</sup> Lot. 2,467 fr. 50 c. — 12<sup>e</sup> Lot. 4,176 fr. — 14<sup>e</sup> Lot. 5,670 fr. — 15<sup>e</sup> Lot. 4,911 fr. — 16<sup>e</sup> Lot. 234 fr. — 20<sup>e</sup> Lot. 588 fr. — 21<sup>e</sup> Lot. 525 fr. — 24<sup>e</sup> Lot. 4515 fr. — 25<sup>e</sup> Lot. 3,370 fr. 50 c. — 33<sup>e</sup> Lot. 315 fr. et 34<sup>e</sup> Lot. 840 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 418

Par adjudication publique du 1<sup>er</sup> septembre, les BIENS-FONDS suivans ont été adjugés aux prix y indiqués et toute personne solvable est admise à les surenchérir d'un vingtième jusqu'au neuf septembre inclus dans l'étude du notaire DAELLEN, à Kerkrade, province de Limbourg.

1<sup>o</sup> La belle FERME de l'abbaye de Rolduc, consistant en beaux bâtimens couverts en ardoises et en 104 bonniers 10 perches et 93 aunes de verger, prairie, et terre arable de 1<sup>re</sup> classe pour la somme de 158,000 fr.

2<sup>o</sup> Le BOIS appelé Barenbosch, provenant de la même Abbaye, contenant 29 bonniers 13 perches et 8 aunes de haute futaie sur raspe, essence de chêne pour la somme de 37,000 francs.

3<sup>o</sup> La TERRE sise à Spekkersleyde, aux Trois Oiseaux, contenant 14 bonniers 84 perches et 82 aunes pour 26,000 francs.

4<sup>o</sup> Le PRÉ nommé Hammbemd, contenant 1 bonnier 60 perches 5 aunes pour 3,525 francs. 472

Les trois superbes MAISONS de commerce de MM. Calès et l'oupardin, sises à Liège, rue Royale, n<sup>o</sup> 923, 924 et 925 ont été adjugées au prix de 90,200 francs, et l'adjudication définitive aura lieu en l'étude du notaire soussigné, rue Souverain-Pont, à Liège, le lundi 27 octobre 1834, 2 heures de relevée, savoir:

Celle n<sup>o</sup> 923 sur la mise à prix de 35,100 francs.

Celle n<sup>o</sup> 924, sur la mise à prix de 25,100 fr.

Et celle n<sup>o</sup> 925, sur la mise à prix de 30,000 fr.

Immédiatement après, on remettra en vente définitive les trois maisons avec jardin, sises faubourg Ste.-Walburge, commune de Liège, sur la mise à prix de 2,800 francs.

On peut voir les conditions de ces ventes en l'étude de M<sup>e</sup> COMBES, avocat à Liège, chez M. FAURE, rédacteur en chef de l'Indépendant, à Bruxelles, et chez M<sup>e</sup> GILKINET, notaire, à Liège.

PAQUE, notaire, dépositaire des titres. 432

Les PRESBYTÈRE et TERRAIN y annexé de l'église de St. Denis, à Liège, contenant 682 mètres 8 centimètres, situés entre les rues de l'Université et de l'Étuve, ont été adjugés au prix de 42,200 francs; mais on peut, jusqu'inclus le neuf de ce mois à midi, les SURENCHÉRIR d'un 10<sup>e</sup>, en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE. 486

VENTE D'IMMEUBLES

Situés à HERVE et à BATTICE.

Le lundi 22 septembre 1834, à 9 heures du matin, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 588, à la requête de M. Grégoire DENIS, ci-devant négociant, demeurant à Bruxelles, les IMMEUBLES dont la désignation suit:

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle et grande maison, bâtie à la moderne, avec porte cochère, composée de 7 pièces au rez de chaussée, 8 au premier, 8 au second, beaux greniers et 5 belles caves, cour, remise, écurie pour 10 chevaux, jardin entouré de murailles et un second entouré de hayes vives y attenant, le tout couvert en ardoises, et sis en la ville de Herve, rue du Coin.

2<sup>e</sup> Lot. — Trois petites maisons avec écurie, le tout formant un ensemble, sis en la ville de Herve, rue du Coin.

3<sup>e</sup> Lot. — Une belle ferme, sise au lieu dit le Thier, en la commune de Battice, consistant en un beau quartier de maître, composé de deux pièces au rez de chaussée, deux au premier, greniers et belles caves voutées, plus les bâtimens du fermier, étable, écurie, fournil, le tout couvert en ardoises, avec cour entourée de murailles et porte cochère, jardin et dépendances avec les biens-fonds en 7 pièces de prairie, d'une contenance de 8 bonniers 37 perches 80 aunes, fonds de première classe, loués frs. 1422 22 centimes, joignant aux propriétés de MM. Spirlet, Leclercq et au pavé de Battice à Verviers.

Cette propriété jouit d'une source d'eau qui ne tarit jamais, et sous laquelle se trouve une terre glaise.

4<sup>e</sup> Lot. — Une prairie grande d'un bonnier 45 perches, sise à la chaussée de Battice à Verviers, de laquelle on extrait de la terre glaise d'un grand rapport.

5<sup>e</sup> Lot. — Une belle et grande maison avec porte cochère, sise à Elvaux Battice, composée de 4 pièces au rez de chaussée, y compris un grand salon, 4 au premier, y compris une salle de 32 pieds de long sur 22 de large, 6 au second, greniers et belles caves voutées, le tout couvert en ardoises avec écurie pour deux chevaux, fournil et puits dans la cour, laquelle est entourée de murailles.

Cette maison est propre à y établir une fabrique, avec ce un jardin contenant 7 perches 50 aunes, vis à vis de la ferme, plus uno pourprise qui consiste en 4 perches de terrain entourant le bâtiment et désignée par des bornes.

6<sup>e</sup> Lot. — Une maison formant deux demeures, sise à Elvaux-Battice, avec une petite écurie, jardin et dépendances.

7<sup>e</sup> Lot. — Une ferme, sise à Elvaux, commune de Battice, consistant en maisons, étable, jardin et dépendances, avec les biens-fonds en trois pièces de prairie d'une contenance de 7 bonniers 34 perches 75 aunes, fonds de première classe, joignant à celle qui suit et au chemin.

8<sup>e</sup> Lot. — Une petite ferme, sise au même endroit, consistant en maison, étable, jardin et 4 pièces de prairie d'une contenance de 3 bonniers 85 perches, joignant à celle ci-dessus et au chemin.

Ces deux fermes sont traversées par un ruisseau qui fait mouvoir un moulin à farine.

9<sup>e</sup> Lot. — Une petite prairie, sise sur la commune de Battice, contenant 10 perches, joignant aux propriétés Dewerixhas.

Cette vente qui sera définitive et sans infirmation présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser audit notaire et à M<sup>e</sup> HERLA, avoué à Verviers pour connaître les clauses et conditions de la vente, et obtenir de plus amples renseignements. 32

Le dix-neuf septembre 1834, à dix heures du matin l'administration de la fabrique de l'église primaire de Saint-Barthélemi à Liège, dûment autorisée, fera PROCÉDER en la salle de ses séances en la dite église, par le ministère du notaire BOULANGER, à la VENTE aux enchères d'une MAISON sise à Liège, rue sur les Fossés n<sup>o</sup> 253, quartier du Nord.

On peut prendre dès à présent connaissance du cahier des charges en l'étude du dit notaire 435.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ, Située à EMBOUR.

Mercredi, 10 septembre 1834, aux 2 heures de relevée, le notaire LAMBINON exposera en vente publique, en son étude, sise derrière l'hôtel de ville, à Liège:

1<sup>o</sup> UNE BELLE MAISON, avec remise, écurie, grange, étable, beries, cour, circonstances et dépendances, et environ un bonnier 40 verges grandes de verger et jardin, y contigus, situés en la commune d'Embour, sur la grande route, tendant de Châtelet à Embour.

2<sup>o</sup> Et 9 verges grandes environ de terre et pré, en deux pièces, situés au même endroit, à proximité des biens ci-dessus.

Cette maison, par sa situation avantageuse, est très propre au commerce et pourrait fort bien convenir pour une maison de campagne.

Il y aura toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire, pour avoir communication des conditions. 461

On DEMANDE à LOUER de suite, pour un homme seul et âgé, un QUARTIER indépendant non garni, composé de deux ou trois chambres et une cuisine de plainpied, cave et grenier. S'adresser rue du Pont-d'Île, n<sup>o</sup> 850.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs Nossent, frères, négocians, tendant à obtenir l'autorisation de construire derrière leur maison rue St. Hubert, n<sup>o</sup> 586, un fourneau pour le placement d'un alambic de la contenance d'environ cent litrons, propre à la distillation des liqueurs fines. Arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église Sainte-Croix. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir sont invitées à les faire remettre au secrétariat de la régence, dans le terme de quinze jours, à l'hôtel-de-ville, le 5 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collègue: le secrétaire, DEMANT.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 4 sept. — Dette active, 50 7/8 Dito, 97 5/8 1/16 — Bill de change, 21 1/2. — Oblig. de Prusse, 88 7/8 00/00 — Ditto, 71 1/4 00/00. — Rente des Pays-Bas, Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Ditto de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 112 3/4 0/0. Ditto de 1828, 103 1/4 0000 — Inscript. russes, 67 1/8 00/00 — Empr. russe 1831, 97 1/2 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 11 7/8 12 0/0. — Oblig. mét. Autriche, 97 1/4 0/0 0 — Lots chez Gollais, 0/00. — Oblig. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 75 0/0. — Cortès, 39 3/8 1/2. — Ditto Grec, 0. — Lot de Pologne, 116 3/4.

Bourse d'Anvers, du 5 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	1/2 9/10 perte.		
Londres.	12 05 0/0	A 44 98 3/4	A 46 15 1/2
Paris.	47 7/16	47 1/16	35 7/8
Frankfort.	36 1/8	A 90 0/0	A 35 1/16
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	A 35 1/16
		Escompte 3 0/0.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/2 A. Id. diff. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 1/2 0/0 A. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. diff. 000 0/00. — Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2. — Espagne. Guebb., 35 33 1/2 P. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/00. Id. perp. Amst., 34 33 1/4 0/0 0. 000/00. — Idem dette différée, 11 1/4 1/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.  
400 balles café Chérifon jaunâtre, à 34 cents cons.  
150 balles café Brésil, de 30 à 34 cts. cons.  
50 balles coton Géorgie, prix inconnu.  
150 caisses sucre Havane blanc, à florins 20 1/4 emballé pôt étr.  
700 caisses sucre Havane blond, de flor. 16 7/8 à 17 1/4 emballé pôt étr.

Arrivages au port d'Anvers, du 5 septembre.  
Le sloop anglais Nelly, c. Best, ven. de Londres, ch. de 2600 cuirs et indigo.

Bourse de Bruxelles, du 5 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. Emp. 24 mill., 97 1/2 P. — Hollande. Dette active, 50 1/2 0. — Espagne Gueb., 33 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0. 33 0/0 P. Id. Paris, 3 p. 0/0. 24 P 0/0. Cortès à Lond., 38 A. Dette diff. 11 1/4 A.

H. Liguac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.